



CONSORTIUM
de transport scolaire de l'Est

CTSE009

Section Transport	Nombre de pages 1
Titre Transport en commun	Date d'entrée en vigueur Le 1^{er} décembre 2016

Énoncé	Si une élève ou un élève peut raisonnablement se prévaloir d'un service de transport en commun, il est possible que le CTSE lui procure un laissez-passer. La décision de recourir à un service de transport en commun est laissée à la discrétion du CTSE.
---------------	---

Dates de révision
17 février 2012
23 novembre 2016
10 mai 2023